

Extrait de délibération

Bureau syndical

14 septembre 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi quatorze septembre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de convocation : 8 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 11

Présents : 7		Excusés, Absents : 4
Président :	GAILLARD Didier	
Vice-présidents :	BARANGER Johann, BOUCHER Hervé-Loïc	BIRONNEAU Pascal,
Membres :	BIRE Ludovic, BRESCIA Nathalie, CHABAUTY Gérard, MICOU Corine,	MARTIN Alexandre, OLIVIER Pascal, RIVault Chantal,

Projet de PNR de Gâtine poitevine – Reprise du Plan de Parc

Afin de finaliser la carte du Plan de Parc, des ajustements et mises à jour techniques sont nécessaires pour garantir la fiabilité et l'exactitude des données géographiques.

A cette fin, la société INDDIGO a transmis une proposition concernant les prestations suivantes :

Ajustements de la base de données cartographiques :

- Ajout de l'Aire Alimentation de Captage (AAC) de La Cadorie à Allonne ;
- Ajout des noms des rivières et des plans d'eau sur la carte et la légende ;
- Mise à jour des données relatives au parc éolien (carte principale et encart thématique).

Contrôle qualité et mise à jour du rendu cartographique :

- Vérification des symbologies et étiquettes ;
- Modification d'intitulé en légende pour l'encart des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité).

Livrables : Le Plan de Parc complet mis à jour ainsi que les couches SIG et projets associés

Le coût de cette intervention s'élève à **1400,00€ HT** (soit 1 680,00€ TTC), facturé à la livraison du Plan de Parc mis à jour

Les membres du Bureau Syndical :

- **Approuvent** la proposition de reprise du Plan de Parc telle que présentée ci-dessus de la société INDDIGO ;
- **Autorisent** le Président à engager la dépense correspondante d'un montant forfaitaire global de 1 400,00€ HT (soit 1 680,00€ TTC) ;
- **Autorisent** le Président à signer la proposition valant bon de commande ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette décision.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Didier GAILLARD
Président,

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme